

VIA LE SDÉ

Montréal, le 12 juin 2026

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire par intérim

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Énergir-Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2026
Dossier de la Régie : R-4334-2026
Notre dossier : G10124728

Chère consœur,

L'Association des consommateurs industriels de gaz (l' « **ACIG** ») fait suite à la décision procédurale rendue par la Régie ce jour (D-2026-057) dans laquelle elle modifie certaines échéances quant au traitement du présent dossier.

L'ACIG note que le délai pour le dépôt par Énergir des réponses aux demandes de renseignements des intervenants est désormais le 16 juillet prochain, au lieu du 7 juillet prochain tel que prévu dans la décision procédurale du 2 juin dernier (D-2026-054). L'ACIG note également que la date limite pour le dépôt des mémoires par les intervenants est maintenant fixée au 31 juillet prochain, au lieu du 17 juillet prochain, tel que prévu dans la décision D-2026-054. L'ACIG comprend que ces reports font suite à la lettre d'Énergir du 8 juin dernier (B-0119) dans laquelle cette dernière demandait à la Régie de revoir ces échéances considérant que plusieurs de ses employés seront en congé à un moment ou à un autre entre le 18 juin et le 7 juillet prochain.

L'ACIG demande respectueusement à la Régie de l'autoriser à déposer son mémoire au plus tard le 7 août prochain, tel que suggéré par Énergir dans sa correspondance du 8 juin dernier à la Régie, et ce, pour les raisons qui suivent.

En effet, l'ACIG ne sera pas en mesure de déposer son mémoire auprès de la Régie le 31 juillet prochain, puisque le procureur soussigné sera en vacances à l'étranger du 18 juillet au 31 juillet inclusivement. Qui plus est, un des analystes de l'ACIG, monsieur Nazim Sebaa, sera également à l'étranger du 18 juillet au 6 août prochains, rendant ainsi très difficile tout travail de coordination entre les personnes impliquées au dossier durant cette période de vacances, d'autant plus que les réponses aux demandes de renseignements sont prévues pour le 16 juillet prochain. L'ACIG précise que ces vacances ont été fixées en tenant compte du calendrier procédural déterminé par la Régie dans sa décision du 2 juin dernier (D-2026-054).

Nous sommes d'avis que cette demande de report quant à la date de dépôt du mémoire de l'ACIG n'aura aucun impact sur le bon déroulement du présent dossier.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Nicolas Dubé

Nicolas Dubé

ND/